



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale  
des territoires  
Service Environnement

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

**Projet d'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages de l'Agglomération du Saint-Quentinois sur la commune de Harly portant les codes BSS 0065-2X-0053 et BSS 0065-2X-0054**

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 3 mai 2021 au 3 juin 2021** inclus.

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet de la préfecture (<http://www.aisne.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/consultations-publiques>) ;
- sera déposée en sous-préfecture de Saint-Quentin.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr), les consigner par écrit sur un registre mis à sa disposition en sous-préfecture de Saint-Quentin ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante<sup>1</sup> :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service Environnement - PPE  
50 Boulevard de Lyon  
02011 LAON CEDEX

La sous-préfecture de Saint-Quentin est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 (en raison de l'état d'urgence sanitaire, les modalités d'accueil du public peuvent être modifiées. Il est recommandé de se renseigner au standard de la sous-préfecture avant tout déplacement : 03 60 09 81 11)

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera soumis à l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

LAON, le

**20 AVR. 2021**

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation  
La responsable du service Environnement

Céline CHOUTEAU

<sup>1</sup> Le cachet de la Poste faisant foi.